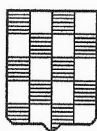


**COMMUNE DE
BEAUJEU**



MAIRIE
04420 BEAUJEU
04 92 34 91 74
mairiedebeaujeu@yahoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Du mercredi 21 février 2024 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 5

Présents : M. Patrick BERNARDINI – M. Sébastien BAILLY– M. Nicolas GAUBERT-CONSTANT–
Mme Véronique RICHAUD – Mme Sophie GILLY

Absents excusés : Mme Estelle LEBAILLY - M. Jacques LOMBARD– Mme Marianne PEREZ -Mme
Delphine ROZAND- M. Florent CROZAL- M. Nicolas BREMOND

Date de convocation : 16 février 2024

Secrétaire de séance : M. Nicolas GAUBERT-CONSTANT, la séance débute à 18h30

Ordre du jour :

- *Convention de déneigement avec la commune de Verdaches*
- *Décision modificative au budget*
- *Demande de subvention, pour le remplacement de l'ordinateur*
- *Etude de l'Etat pour une antenne sur le hameau de Saint-Pierre*
- *Bilan ONF forêt communale*
- *Décision du Maire*
- *Questions diverses*

1. Convention de déneigement avec la commune de Verdaches

Le Maire fait part au conseil de la convention établie par la Mairie de Verdaches pour le déneigement pour la saison d'hiver 2023/2024 de la voie communale de Fonfrède jusqu'au hameau du Villard pour 50 € par passage. Le déneigement sur la Commune de Verdaches est de 150 à 180 mètres environ.

Entre les soussignés,

Monsieur Guy AUZET, Maire de la commune de VERDACHES, agissant pour le compte de la commune par délibération du Conseil Municipal du 11 Janvier 2024, d'une part,

Monsieur Patrick BERNARDINI, Maire de la commune de BEA JEU, agissant pour le compte de la commune par délibération du Conseil Municipal du 21 février 2024, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

Objet de la convention

La Commune propose à la Mairie de Beaujeu, représentée par son Maire, Monsieur Patrick BERNARDINI:

Un forfait de 50€ TTC, pour le déneigement de 150 à 180 mètres environ situé sur la Commune de Verdaches au Hameau du Villard.

Mode de paiement :

Les sommes dues à la Mairie de BEAUJEU, représentée par son Maire, M. Patrick BERNARDINI au titre de la présente convention seront payées sur présentation d'un mémoire justificatif indiquant la date de chacune des sorties.

Les factures seront libellées au nom de la Mairie de VERDACHES. Elles seront payées par mandat administratif.

Durée

La présente convention est établie à compter de la saison d'hiver 2023/2024 et les suivantes.

Délibération prise à l'unanimité.

2. Décision modificative au budget

Suite à la demande du SGC de Digne une délibération doit être prise pour une décision modificative sur le Budget Primitif de 2023.

Article	Libellé	Montant
022	Dépense imprévu	-710
6531	Indemnités	710

Délibération prise à l'unanimité.

3. Demande de subvention pour le remplacement de l'ordinateur :

Pour le changement de l'ordinateur nous avons eu deux devis de Office Center :

- Un Mini PC Intel Nuc Pro avec installation et mise en service pour un Montant de :

H.T ... 1 269.00€

TVA.... 253.80€

T.T.C 1 522.80€

- Un Pack Sécurité Microsoft 4 en 1 installation et mise en service pour un Montant de :

H.T 253.95€

TVA 50.79€

T.T.C 304.74€.

Le Montant Total s'élève à 1 827.54€ T.T.C

Monsieur le Maire propose que la commune demande une subvention au titre du FODAC à la hauteur de 70% de la somme globale.

Délibération prise à l'unanimité

4. Etude de l'Etat pour une antenne sur le hameau de Saint-Pierre

Dans le cadre du Décret du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique l'Etat propose de faire faire une étude du dispositif de la couverture téléphonique des quatre opérateurs « Orange, Bouygues Télécom, Free Mobile et SFR » sur le hameau de Saint-Pierre de Beaujeu.

Pour information la commune n'est pas décisionnaire du lieu de l'implantation. Le conseil pourra en discuter lorsque l'étude sera réalisée.

5. Bilan ONF forêt communale 2023

Le bilan 2023 nous a été transmis

- Travaux d'infrastructure

La route de l'Escale a été remise en état. La piste menant au Col de Boullard a été entretenu par la commune (réfection des revers d'eau notamment).

Dans le cadre de la DFCI, la commune s'est chargée de la réparation de la citerne sue le secteur de Serre Gros. Sa mise en eau et sa vidange est à réaliser chaque année respectivement au printemps et à l'automne. Mme VIGNERON de l'ONF remercie la Commune pour ces entretiens.

- Proposition pour la certification PEFC 2024.
- Proposition de remettre en vente les parcelles forestières invendu en 2023 (22 ;77 et 30) au-dessus de la piste qui regarde le Hameau de Boullard, le conseil approuve.
- Proposition de travaux d'infrastructures pour la création de pistes et l'entretien des existantes, le devis est de 46570.00€, la Commune n'engagera pas de travaux pour cette année.

Nous avons rencontré Madame VIGNERON jeudi 15 février 2024 qui nous a exposé les projets de coupe pour 2025.

6. Décision du Maire

Mme Marianne Richaud a adressé à Monsieur le Préfet sa lettre de démission de son poste de première adjointe et de conseillère Mme Marianne Richaud restera Première Adjointe jusqu'à l'élection d'un nouvel adjoint.

De ce fait Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un Arrêté de Retrait de délégation au 1er février 2024, elle ne touchera plus d'indemnité à partir de cette date.

La Commune a reçu le 9 février 2024 par Mail l'acceptation de la démission par le Préfet.

7. Questions diverses

- Suite au projet de redonner sa largeur au cours d'eau au niveau du pont au chef-lieu de la commune, Mr le Maire se demande s'il n'est pas judicieux que la commune propose d'acquérir la parcelle 24 D 481 surface 981 mètre carré auprès de la famille Auzet. Le conseil approuve cette idée.

- Mr le Maire informe le Conseil de son dépôt de plainte contre X pour une décharge sauvage sur une parcelle de la commune située le long de la voie du Hameau de Boullard. Si on ne trouve pas les coupables le nettoyage sera à la charge de la commune qui devra faire appel à une société privée.

- Au sujet de la mise en place d'une antenne par TDF pour la société Free pour couvrir une zone blanche entre le Labouret et le Clucheret Mr Antoine Decroix nous informe de son désaccord sur le lieu de l'implantation, le conseil prend note. Ce n'est pas la Commune qui décide de l'implantation.

- Cabane du puit :

Pour mémoire la Cabane a fait l'objet de plusieurs projets de subvention, le premier devait être subventionné à 75% par la région et à 25% par l'Etat, le deuxième devait être subventionné à 100% par l'Europe (FEDER) qui n'ont pas abouti. Une nouvelle étude du dossier par la Région(FEDER) à 75% est à l'étude et les 25% restant peut-être par l'Etat.

- Réflexion sur la voie de Boullard :

Suite au dernier Conseil Municipal Messieurs GUTIERREZ, GROTTI et PEQUIGNOT nous ont fait parvenir des courriels nous indiquant leur désaccord sur la réflexion du déclassement de la voie de Boullard.

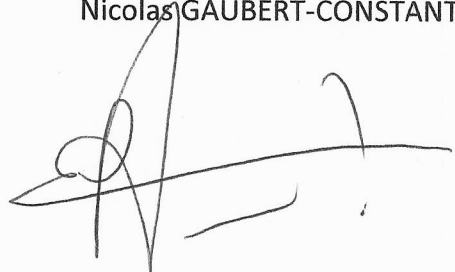
La Commune indique bien que ce n'est qu'une réflexion.

Fait et délibéré à BEAUJEU, les jour, mois et an que dessus.

La séance est levée à 19h46
Fait à BEAUJEU, le 21 février 2024
Certifié conforme aux débats

Le secrétaire de séance

Nicolas GAUBERT-CONSTANT



Le Maire

Patrick BERNARDINI

